



Les observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Projet d'usine d'alliage de
silicium de Métaux Canadiens
à Baie-Comeau

Consultation publique réalisée par le ministère du
Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

3211-14-041

27 juin 2018

MISE EN CONTEXTE

L'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit qu'après avoir reçu la Directive de la ministre, l'initiateur du projet doit, dans les délais prescrits par règlement du gouvernement, publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet, de même que le dépôt au registre des évaluations environnementales constitué en vertu de l'article 118.5.0.1 de l'avis prévu à l'article 31.2 et de la Directive de la ministre. L'avis annonçant le début de l'évaluation doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part à la ministre, par écrit et dans les délais prévus par le règlement du gouvernement, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. À la suite de cette consultation, la ministre transmet à l'initiateur du projet et publie au registre des évaluations environnementales, les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact.

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, concernant le projet d'usine d'alliage de silicium par l'initiateur Les Métaux Canadiens Inc., a débuté le 9 mai 2018 et s'est terminée le 8 juin 2018. Les observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder sont présentées dans les sections suivantes.

Tel que le précise la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, l'étude d'impact du projet d'usine d'alliage de silicium de Métaux Canadiens à Baie-Comeau devra faire état des observations sur les enjeux soulevés par les participants à cette consultation publique. Le cas échéant, l'étude d'impact devra décrire les modifications apportées au projet au cours des phases de planification et les mesures d'atténuation prévues, en réponse aux observations sur les enjeux soulevés.

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES SUR LES ENJEUX QUE L'ÉTUDE D'IMPACT DEVRAIT ABORDER

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des observations pertinentes reçues dans le cadre de cette consultation, le tout regroupé par enjeu.

Tableau 1:Synthèse des observations recueillies regroupées par enjeu

Enjeux	Observations recueillies dans le cadre de la consultation
Bruit	Impact sonore de l'ajout d'opérations de transbordement au quai de Baie-Comeau
Qualité de l'air	Particules émises dans l'air ambiant au site du quai de Baie-Comeau (entreposage en vrac)

ANNEXE : OBSERVATIONS RECUEILLIES SUR LES ENJEUX QUE L'ÉTUDE D'IMPACT DEVRAIT ABORDER

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et ont été reproduits tels quels dans le présent document. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Citoyen de Baie-Comeau, commentaires reçus le 16 mai 2018

- 1) À la lumière de l'avis de projet et de la directive sur l'élaboration de l'étude d'impact, y a-t-il des enjeux qui devraient être ajoutés ou davantage mis en évidence?

La section 7.4 de l'avis de projet mentionne que « Le minerai de silice partira de la carrière Langis par camion, pour rejoindre le quai de Matane. De là, les camions traverseront le fleuve Saint-Laurent pour arriver au quai de Baie-Comeau, soit par barge ou par le traversier-rail Georges-Alexandre-Lebel. »

Les opérations aux quai de Baie-Comeau, en particulier lors des opérations de chargement actuelles des rouleaux de papier de la fabrique de PF Résolu, on un impact sonore particulièrement noté en période estivale – alarme sonore des chargeuses qui opèrent à reculons. L'ajout d'opérations de transbordement au quai de Baie-Comeau, tant par l'arrivée de Mason Graphite que celle de Métaux canadiens, sera-t-elle évalué quant à l'impact de l'augmentation du niveau de bruit sur les quartiers avoisinants, une fois les phases d'exploitation réalisées?

De plus, toujours au quai de Baie-Comeau, est-ce que des matières premières – quartz par exemple – devront être entreposées en vrac sur des surfaces ouvertes ? Le cas échéant, est-ce qu'une évaluation des matières particularisées émises dans l'air ambiant au site du quai de Baie-Comeau sera prévue ?

- 2) Quelles sont vos préoccupations particulières à l'égard du projet?

Comme mentionné, une préoccupation particulière quant au niveaux de bruits générés par les opérations de transbordement des matières premières au quai de Baie-Comeau. La qualité de l'air ambiant au alentours du quai de Baie-Comeau est également une préoccupation.



**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 